

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 205

présenté par

M. Reda, M. Thiériot, M. Nury, M. Abad, M. Menuel, M. Minot, Mme Meunier, Mme Kuster,
M. Sermier, M. Hetzel, Mme Anthoine, M. Straumann et M. Bazin

ARTICLE 33

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 9 élargit sans réelle pertinence le rattachement électoral d'une personne détenue à une commune avec laquelle, elle a un lien potentiellement très distendu voire inexistant.

C'est pourquoi cet amendement propose de supprimer l'alinéa 9.